

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013

8/3 - ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS - PARTICIPATION DE LA VILLE

La ville participe, depuis de nombreuses années, au financement des activités de type « Accueils de Loisirs Sans Hébergement » organisées par les associations monsoises (« Caramel », Centre Social « Imagine », « Mons Vacances », « Promesse ») en direction des jeunes de 3 à 18 ans.

Afin de permettre le paiement des subventions de la ville à ces associations au titre de la fin de l'année 2012 et pour l'année 2013, il est proposé de les fixer à la hauteur maximale de :

- 17 000 € pour l'association « Promesse », correspondant à ses activités d'accueil de loisirs périscolaire et du mercredi,
- 20 000 € pour le Centre Social « Imagine » au titre de ses activités d'accueil de loisirs enfants et adolescents du mercredi, du samedi et des vacances scolaires,
- 28 000 € pour l'association « Caramel » au titre de ses activités d'accueil de loisirs périscolaires, du mercredi, du samedi et des vacances scolaires, ainsi que pour les nuits passées sous tente au parc du Barœul pendant les vacances d'été,
- 11 000 € pour l'association « Mons Vacances » au titre de ses activités d'accueil de loisirs des vacances scolaires.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces subventions au fur et à mesure de la présentation, par les associations concernées, des justificatifs nécessaires (états de présence des participants, nombre de journées, de demi-journées ou d'heures de fonctionnement) suivant les barèmes fixés par le conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2012,
- inscrire les dépenses correspondantes aux articles fonctionnels 92421 et 92414, compte nature 6574 respectivement pour un montant de 11 000 € et 65 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.